

# Comité National d'Évaluation

N° 1 - octobre 1986

---

173, boulevard Saint-Germain - 75006 Paris - tél. 45.39.25.75  
Président : poste 36.08 ■ Secrétaire général : 36.09 ■ Secteur scientifique : 36-44 - 36-60

---

## EDITORIAL

**L**e Comité National d'Évaluation, intronisé par le Président de la République le 10 mai 1985, commença à fonctionner presque aussitôt. Mais, s'il avait été immédiatement doté de locaux, il n'en était pas de même pour la constitution d'un Secrétariat qui requit - comme on peut se l'imaginer - des dépenses considérables d'énergie. Seuls peuvent en avoir une idée les collègues qui, dans nos universités, se consacrent à l'administration.

On peut dire que le Comité fut à pied d'œuvre pour fonctionner normalement vers janvier 1986. Il avait déjà, bien avant, réfléchi longuement à la méthodologie, et élaboré la marche à suivre, qui a effectivement été mise en œuvre dans les premières évaluations. Dès la création du Comité, l'idée d'évaluation avait été accueillie très favorablement par une bonne partie du milieu universitaire et beaucoup d'universités demandèrent spontanément leur évaluation. La première fut l'université Louis Pasteur - Strasbourg I. Elle fut suivie par Pau et Marseille I, et ce sont en effet les premières universités qui furent évaluées.

Une évaluation d'université est une longue affaire, une gestation de neuf bons mois entre le lancement et la parution du rapport définitif. C'est sans importance, il vaut mieux essayer de faire bien que vite ; ce qui compte, c'est le nombre d'universités mises en chantier chaque mois.

Paraissent donc aujourd'hui les rapports définitifs de l'ULP Strasbourg I, et de l'université de Pau et des Pays de l'Adour. Une dizaine d'universités sont en train d'être évaluées en ce moment.

Le Comité engage également des réflexions thématiques générales ; la première, la recherche et les universités, paraît aussi aujourd'hui.

Nous serons sans doute amenés à modifier plusieurs fois au cours du temps notre méthode de travail, notamment pour mieux tirer parti de la très grande richesse des rapports des experts.

Espérons que les universités accueilleront toujours aussi bien, et même de mieux en mieux, le principe de l'évaluation, et que notre travail sera utile au bien commun.

---

# Premiers bilans.



---

## L'évaluation de Strasbourg I

L'université Louis Pasteur de Strasbourg a été la première des 77 universités françaises à être évaluée, à sa demande.

### Première caractéristique :

L'ULP et une des grandes universités scientifiques et médicales françaises (15 000 étudiants, 950 enseignants-chercheurs et 600 chercheurs).

Elle regroupe sciences, médecine, pharmacie, économie, géographie et psychologie.

### Deuxième caractéristique :

L'université bénéficie d'un long passé prestigieux, qui a fondé une tradition d'excellence en particulier dans la recherche. La période d'après guerre est marquée par un grand essor scientifique, avec le développement de nombreux laboratoires liés aux grands organismes de recherche, qui fait de Strasbourg un des ensembles les plus importants des universités de province. L'ULP a joué également un rôle constant de centre d'essaimage vers l'extérieur (Grenoble, Orléans...).

### Troisième caractéristique :

Une recherche de niveau international, notamment dans certaines disciplines des sciences exactes (chimie, mathématiques,...), des sciences de la vie et de la santé (biologie, médecine...).

On trouve un signe de cette qualité dans le fait, unique en province, que neuf professeurs de l'université, médecins et scientifiques, siègent à l'Académie des Sciences. ■

---

## L'évaluation de Pau :

L'université de Pau et des Pays de l'Adour a été la deuxième université évaluée.

### Première caractéristique :

De taille moyenne (8 000 étudiants, 300 enseignants-chercheurs) et de création récente (1970), elle se distingue par son dynamisme dont témoigne la croissance continue de ses effectifs étudiants (9 à 10 000 étudiants sont prévus pour les prochaines années).

### Deuxième caractéristique :

La bonne intégration dans la région. Des contacts permanents existent entre l'université, les collectivités locales et le milieu socio-professionnel, auprès de qui l'établissement, grâce à la cohésion de son équipe présidentielle, bénéficie d'une bonne image de marque.

### Troisième caractéristique :

L'existence d'une réelle politique pour l'enseignement et la recherche. L'université est à dominante littéraire et juridique. Elle a aussi une faculté des sciences mais ne comporte pas de faculté médicale. La politique scientifique a consisté à regrouper les activités de recherche et à obtenir, dans des domaines déterminés, la reconnaissance de la communauté scientifique nationale.

Autre signe de cohérence, ces recherches (chimie théorique, mathématiques, études des pays ibériques, aménagement des sociétés pyrénéennes...) ont souvent un lien avec la réalité économique et sociale de la région. ■

---

## La commission "recherche et universités" :

En janvier 1986, le Comité national d'évaluation a créé une commission : "recherche et universités". Les dix membres de la commission ont analysé les aspects très divers que pose l'exercice d'une activité de recherche dans l'université, et plus particulièrement les difficultés et obstacles de toute nature qui en compromettent de plus en plus l'efficacité.

Le rapport du Comité, qui reprend les travaux de la commission, met l'accent sur les principales entraves rencontrées dans l'université par ceux qui y poursuivent une activité de recherche et souligne évidemment la spécificité des disciplines, avec la conviction qu'une politique destinée à promouvoir une recherche de qualité ne saurait être "normative" quand la réalité montre combien la recherche est diversifiée dans ses besoins comme dans ses finalités. ■

### **1986**

#### Deux évaluations achevées :

- l'Université Louis-Pasteur (Strasbourg I)
- l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

#### Sept évaluations en cours :

- l'Université de Provence (Aix-Marseille I)
- l'Université de Limoges
- l'Université Claude-Bernard (Lyon I)
- l'Université de Paris VII
- l'Université d'Angers
- l'École des Ponts et Chaussées
- l'École de Rome

### **1986-87**

#### Quatre nouvelles évaluations :

- l'Université de Haute-Bretagne (Rennes II)
- l'Université Paul-Valéry (Montpellier III)
- l'Université de Paris VIII
- l'Université de Chambéry

Et une dizaine d'autres demandes en cours d'examen.

---

---

# L'évaluation de A à Z.



Jusqu'à présent, le CNE est intervenu à la demande des Universités elles-mêmes. Le processus lui-même s'étend sur une période de huit à dix mois.

## Premier contact

Après qu'un accord a été officiellement donné par le Comité national d'évaluation, un dossier est demandé au Président, ou au Directeur de l'établissement : ce dossier doit être composé essentiellement de documents existants et comporter une brève appréciation des forces et des faiblesses de l'université ou école évaluée.

## La V1

Une visite d'une journée est organisée après une réception de ce dossier. Le Comité délègue deux de ses membres pour l'évaluation de chaque établissement, ils en assureront la responsabilité, en particulier pour la rédaction du rapport final. Accompagnés du Secrétaire général du Comité et d'une des chargées de mission préposées à la coordination des opérations successives, ils rencontrent le Président (ou le Directeur) et son équipe, puis l'ensemble des directeurs de composantes de l'établissement, afin d'expliquer en quoi consiste l'évaluation, et de s'informer des principaux problèmes qui en ont motivé la demande.

## Le questionnaire

Une demande d'information complémentaire est alors adressée - sans intermédiaire hiérarchique - aux directeurs de composantes. Il s'agit non pas de viser à collecter des réponses à un questionnaire de forme administrative, mais de recueillir, avant l'envoi sur place des experts, une information précise sur chacune des composantes de l'établissement, son organisation, son fonctionnement et les priorités de la politique d'enseignement et de recherche menée à cet échelon.

## Les experts

En tenant compte de la taille de l'établissement, de la liste de ses enseignants et de ses chercheurs, le Comité désigne un certain nombre d'experts, d'une quinzaine à une trentaine pour les universités, moins pour les écoles dont les disciplines sont plus concentrées. Pour l'essentiel, ces experts sont choisis parmi les enseignants-chercheurs ou les chercheurs, mais on compte également des responsables du secteur des entreprises ou d'organismes publics, ou encore des personnes dont la compétence est unanimement reconnue dans certains domaines particuliers (par exemple les arts). Le Comité a déjà fait appel à des experts étrangers, en veillant à ce qu'ils aient déjà une connaissance de l'organisation de l'université française et de la langue française.

## La mission des experts

Préparée par la coordinatrice et les chargés de mission, la mission des experts dure de deux à quatre jours. Elle ne peut avoir lieu qu'après réception et étude du dossier préparé par les directeurs de composantes en réponse au questionnaire et consultation d'autres documents, notamment ceux qui proviennent des organismes de la recherche.

## Les rapports

Après leur mission, les experts rédigent un rapport qui doit rester confidentiel. S'agissant des affaires de caractère général qui intéressent l'établissement dans son ensemble, sa gestion, son gouvernement, les deux membres du Comité, avec l'aide de l'équipe du secrétariat général, procèdent eux-mêmes à une analyse, aidés par des experts généralistes (par exemple anciens présidents d'université).

## Le questionnaire aux directeurs de composantes comprend six rubriques :

### 1. Les grands traits de la composante ou de l'établissement

### 2. La recherche :

Activités et programmes - Rapport avec les organismes nationaux et avec les structures internationales - Moyens mis en place - Grands projets en cours et perspectives d'évolution.

### 3. L'enseignement :

Brève description de la situation et de l'évolution dans les dernières années - Etudiants - Formation continue - Organisations et moyens - Evaluation et débouchés - Politique de l'enseignement pour le proche avenir et perspectives.

### 4. La gestion

Personnels - Ressources et moyens - Vie sociale universitaire.

### 5. Les relations extérieures :

Partenaires socio-économiques et culturels - Pouvoirs publics - Coopération internationales.

### 6. Politique générale et projets d'avenir.

Les deux membres délégués du Comité reçoivent donc une information de caractère transversal en plus de l'information de caractère disciplinaire ou interdisciplinaire, et c'est à partir de ces rapports sectoriels qu'ils préparent leur rapport final.

## La V2

Après lecture et étude de l'ensemble des rapports d'experts, une dernière visite est organisée afin de confronter l'opinion que se sont faite les deux membres du Comité et le jugement porté sur leurs domaines respectifs de responsabilité par le Président et les directeurs de composantes de l'établissement. Les entretiens particuliers avec ces derniers et le tour d'horizon final exécuté avec eux et le Président concluent le long dialogue qui n'a cessé depuis la première visite.

## Le rapport final

Ce n'est qu'après cette confrontation sur le terrain que le rapport d'évaluation est définitivement arrêté après avoir été discuté et avoir reçu l'accord du Comité réuni en séance plénière. Ce rapport est alors adressé au Président de la République et remis au ministre de l'Education nationale, au ministre chargé de l'enseignement supérieur, ainsi qu'au président de l'établissement.

---

---

# Comité National d'Évaluation.



## PRESIDENT

### **Laurent SCHWARTZ**

Membre de l'Académie des sciences

Secrétariat du président : Marie-Louise POUDEROUS

Pierre AIGRAIN  
Ancien ministre,  
conseiller scientifique du président du groupe Thomson.

Jean ANDRIEU,  
Membre du Conseil économique et social.

Bernard CAGNAC,  
Professeur à l'université Paris VI.

Michel COMBARNOUS,  
Professeur à l'université Bordeaux I

Gérard DUCHER,  
Conseiller Maître à la cour des comptes.

André MANDOUZE,  
Professeur émérite (Université Paris IV),  
directeur au Centre de recherche Levain de Tillemont.

François MOREL,  
Professeur au Collège de France.

Raymond POIGNANT,  
Conseiller d'état honoraire.

Bernard POTTIER,  
Professeur à l'université Paris IV.

Jean-Louis QUERMONNE,  
Professeur d'université à l'Institut d'études politiques de Paris,  
directeur d'études et de recherches à l'Institut d'études poli-  
tiques de Paris.

Max QUERRIEN,  
Conseiller d'état,  
président du Conseil d'administration de la caisse nationale des  
monument et des sites,  
président de l'Institut français d'architecture.

Jean TEILLAC,  
Haut commissaire à l'énergie atomique.

Jean-Pierre VIGNAU,  
Professeur à l'université Montpellier I.

## CONSULTANTS

Jean COGNE,  
Professeur à l'université Rennes I.

J.L. LE MOUËL,  
Professeur à l'université Paris VI.

Jean KOWALEVSKY,  
Astronome titulaire (Centre d'études et de recherche de géologie  
et d'astronomie).

Pierre SIGWALT,  
Professeur à l'université Paris VI.

## SECRETARIAT GENERAL

Le Secrétaire général : André STAROPOLI

Secrétaire : Nadine FEDEL  
Assistant chargé de l'organisation  
et du planning : Edouard QUENEL

### EVALUATION - SECTEURS SCIENTIFIQUES

#### Sciences exactes

Chargée de mission : Claudie BLAMONT  
Secrétaire : Laurence DODIN

#### Sciences de la vie et de la santé

Chargée de mission : Marie-France KULCZEWSKI  
Secrétaire : Rachida AMAOUCHE

### Sciences humaines et sociales

Chargée de mission : Nelly WOLF  
Secrétaire : Agnès LECLERE

### EVALUATION - AFFAIRES GENERALES

#### Budgets et gestion

Chargée de mission : Marie-Louise CERTAIN

#### Analyse statistique

Chargé de mission : Guy CIRIER

#### Information et documentation générale

Chargée de mission : Natacha COQUERY